

Un dialogue social au goût amer...

Le premier Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes de cette nouvelle mandature était convoqué le lundi 30 juin. Comme cela s'était passé pour le CTP central (cf. *UCP Flash* 447), la plupart des organisations syndicales a refusé de siéger, toujours en raison du mouvement de protestation contre la privatisation d'une partie de la collecte des ordures ménagères.

En conséquence le CSAP a été convoqué à nouveau le 2 juillet sur le même ordre du jour. Nous nous sommes interrogés sur la conduite à tenir, en sachant que compte tenu des règles de quorum du CSAP, notre refus de siéger aurait eu pour conséquence immédiate un report, au mieux au mois de septembre. Il est clair que le maintien des instances paritaires en l'absence de plusieurs syndicats pose question et ne peut que conduire à un appauvrissement des débats. A contrario, plusieurs projets de délibération à l'ordre du jour comportaient des mesures favorables pour différentes catégories de personnels et étaient attendues par celles-ci. C'est cette considération qui l'a emporté et nous avons donc décidé de siéger le 2 juillet. Seule une autre organisation syndicale avait fait le même choix.

Force est de constater que notre décision, que nous jugeons responsable, n'a pas été payée de retour. En effet, un des dossiers soumis au vote portait sur une réforme statutaire du corps des architectes voyers, visant à y intégrer des paysagistes. Ce dossier posait de nombreuses questions, tant sur la forme que sur le fond, et ne nous apparaissait pas suffisamment abouti. Nous en avons donc demandé le report, pour permettre à la DRH et aux représentants du corps de disposer d'un temps de travail supplémentaire, pour lever ces interrogations. Il convient de noter que l'UCP, titulaire de l'ensemble des sièges de la CAP des architectes voyers, est la seule représentante de ce corps : il était donc légitime de penser que notre position devait être entendue. Il n'en a rien été, et le projet de délibération a été adopté malgré notre opposition argumentée.

Un tel passage en force, qui plus est sur un dossier qui ne présentait aucun caractère d'urgence, nous conduit inévitablement à nous interroger sur l'orientation que le nouvel exécutif municipal, dont on pouvait penser qu'il s'inscrirait dans la continuité du précédent, entend donner au dialogue social à la Ville.

Reportons nous aux propos de MAÏTE ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, tenus lors du CTP central du 30 mai dernier. Elle indiquait que le Maire lui avait demandé de « développer le goût du dialogue social, car il n'y a pas de bonne gestion sans des rapports sociaux construits sur l'échange, le respect et la négociation ».

Le fossé entre ces paroles, auxquelles l'UCP adhère pleinement, et les actes qui ont suivi est saisissant. Nous avons déjà eu la désagréable surprise de constater, lors de certaines CAP début juin, que nos positions n'étaient pas prises en compte, lorsqu'elles n'étaient pas caricaturées. A peine un mois plus tard, nous ne pouvons que déplorer une dégradation brutale du climat social, une instance paritaire annulée chassant l'autre.

Nous considérons qu'il est temps de réagir, et des signes forts de l'exécutif municipal s'imposent. Il est urgent de restaurer un dialogue au vrai sens du terme : non pas simple échange de points de vue où chacun campe sur ses positions, mais discussions, propositions, négociations et finalement compromis. Alors que de nouvelles évolutions du service public parisien sont annoncées, il est sans doute utile de rappeler qu'elles ne seront possibles qu'avec l'adhésion des personnels et de leurs représentants : le terme de partenaires sociaux doit reprendre tout son sens.

Dans cette attente, notre organisation syndicale, pourtant défavorable à la politique de la chaise vide, a décidé de se mettre en retrait des instances qui n'ont pour l'instant de paritaires que le nom. Nous regrettons d'en arriver là, mais toute bonne volonté atteint ses limites.

Espérons simplement que très vite, nous pourrons sortir le dialogue social de l'impasse dans laquelle il est aujourd'hui engagé.

Yves Borst, président de l'UCP

CSAP du 2 juillet : les résultats

Dans une configuration anormalement réduite (*cf. ci-dessus*), le CSAP a émis des avis favorables sur plusieurs projets de délibération. Parmi ceux-ci, citons :

- des compléments apportés à la réforme de la catégorie C, en matière de dispense de stage lors de la nomination
- une harmonisation des règles de reprise d'ancienneté lors d'une nomination dans un corps de catégorie B ou A
- la réforme du statut des chefs de service administratif qui auront désormais un nouvel échelonnement indiciaire avec un indice terminal en hors échelle A. Cet emploi sera ouvert aux attachés de classe normale et l'âge minimum de 50 ans requis pour accès à l'emploi disparaît. L'UCP a demandé que le nombre de postes soit porté à 10% de l'effectif du corps des attachés des administrations parisiennes : aucun engagement en ce sens n'a été pris. Par ailleurs, l'emploi est désormais ouvert aux conseillers sociaux éducatifs.
- la modification du statut des conservateurs du patrimoine, étendant les compétences de la commission d'évaluation scientifique
- l'ouverture des concours internes de conseiller socio-éducatif et de cadre de santé, jusqu'à présent réservés aux agents du département, aux agents de la Ville et du CASVP
- l'intégration des attachés du CASVP et du Crédit municipal dans le nouveau corps des attachés des administrations parisiennes
- la transposition au CASVP de certains textes applicables à la Ville (personnels de maîtrise, chef de service administratif)
- création de corps d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques dans les caisses des écoles.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains de ces dossiers.

Promotions :

Nominations au grade de [secrétaire administratif du CASVP](#) :

Franciane MIRRE, Goulnaz NASSOR, Nathalie ABELARD, Fabienne GIOVANNANGELI.

Nomination au grade de [conseiller socio-éducatif du CASVP](#) :

Laurence ALONSO.

L'UCP leur adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45